

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/05/2010
Réception par le Prefet : 05/05/2010
Publication : 07/05/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-6-3-1

Séance du vendredi 30 avril 2010

ROUTES DÉPARTEMENTALES PROGRAMMES N° A134 DÉSFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19/03/2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésime aux programmes n° A134 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
A134	2010	1 050 000 €	- 184 000 €	866 000 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Annexe au rapport n°.....
Routes Départementales
Construction et rénovation d'ouvrages d'art - Programme A134 - Millésime 2010
Affectation de l'Autorisation de Programme

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		A affecter	Rappel déjà affecté	Total affecté
	RD 143 Réparation de 6 ouvrages d'art à KRUTH	-244 000	744 000	500 000
	RD 111 Réparation du pont sur le canal déclassé Artzenheim	30 000	150 000	180 000
	Insertions Presse		6 000	6 000
	RD 47 Réparation du pont sur le canal déclassé MUNCHOUSE	30 000	150 000	180 000
Total AP affectée		-184 000	1 050 000	866 000